

Le budget participatif

Guide du porteur de projet

Mettre en action ceux qui construisent le territoire de demain. Un budget de 5 000 € alloué par la Communauté de communes pour financer des projets d'intérêt général portés et réalisés par des jeunes du territoire en faveur du Climat, de l'Air et de l'Énergie.

Ce budget peut permettre la réalisation de projets concrets et variés qui s'inscrivent dans le quotidien des habitants.



Laissez libre court à votre imagination et proposez de planter des arbres fruitiers, de constituer un jardin participatif dans votre quartier, de mettre en place une filière pour redistribuer les invendus alimentaires, d'organiser une collecte participative de déchets en bord de rivière ou sur les plages, de créer un marché local « zéro plastique », ou encore un atelier de réparation vélo, une zone d'échange et de gratuité....

Cette action s'adresse aux jeunes de 11 à 25 ans résidant sur le territoire de Cœur de Savoie

Les différentes étapes avant la concrétisation du projet :



PHASE 1 : EMERGENCE (juillet 2025 > 13 janvier 2026)

Dans cette étape, vous proposez votre idée. Pour passer à l'étape suivante, les services de la Communauté de commune s'assurent qu'elle est recevable, selon les critères suivants :

- Le projet doit être en rapport avec le territoire de la Communauté de communes Cœur de Savoie et ses habitants ;
- Le financement apporté pourra être affecté à la réalisation d'une manifestation ponctuelle ou d'une acquisition ;
- Le projet doit être d'intérêt général, c'est-à-dire ouvert largement et non réservé à un cercle fermé. Il ne peut pas être destiné au(x) seul(s) porteur(s) du projet ;
- Le projet ne doit pas être en cours de réalisation ;
- Le projet ne doit pas comporter d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire ;
- Le projet ne doit pas générer de conflit d'intérêt et de profit financier pour le porteur d'idée ;
- Le projet ne doit pas générer de frais de fonctionnement excessifs ;
- Le projet doit s'inscrire clairement dans un objectif de lutte contre le réchauffement climatique et présenter un caractère expérimental ou innovant en matière par exemple de mobilité, de biodiversité, de gestion de l'eau ou des déchets, d'alimentation, d'économie d'énergie, de sensibilisation et de formation, d'amélioration de la qualité de l'air...
- Si le projet a une implantation physique, celui-ci doit être implanté dans des espaces publics avec l'accord du propriétaire. S'il est implanté dans des espaces privés, des conventions d'accès devront être mises en place
- Le projet doit avoir une visée collective, intergénérationnelle et favoriser l'interaction et la mobilisation d'acteurs diversifiés (citoyens, collectifs de citoyens, associations, entreprises, acteurs sociaux, agriculteurs, institutions, collectivités locales, experts...),
- Le projet doit être porté par une ou plusieurs personnes ou une association qui s'engagent à s'impliquer tout au long de sa réalisation. En cas de réalisation d'un ouvrage, la question d'un éventuel entretien devra être anticipée et intégrée.

Comment présenter mon projet ?

Il n'y a pas besoin d'être un « expert » pour formuler une idée. Une seule ligne de description peut suffire. Il n'est pas nécessaire de décrire en profondeur mon projet.

L'intitulé de mon idée est le premier élément qui va être lu. Je peux ajouter une ou plusieurs photos ou illustrations si je le souhaite. Si elles sont bien choisies, elles permettent de mieux faire comprendre mon idée.

Je localise ma proposition (rue, village, secteur...) pour permettre aux lecteurs de mieux situer le projet. Plus un projet est clair, plus il a de chance de remporter l'adhésion des habitants.

Je transmets mon idée via le formulaire sur le site internet Cœur de Savoie ou par mail à informationjeunesse@cc.coeurdesavoie.fr

Contact du service Info Jeunes : 04 57 08 82 04 - Place Albert Serraz 73800 Montmélian

Si mon idée n'est pas recevable, je recevrai un message m'expliquant pourquoi et je pourrais alors la reformuler si je le souhaite. Si mon idée est recevable, je deviens dès lors porteur de mon idée.

Qui peut m'aider ?

Je peux porter seul mon idée ou être accompagné par plusieurs personnes pour porter mon idée. Tout au long de cette étape, je suis en lien avec les services de la Communauté de communes qui pourront m'accompagner et me conseiller.

Si elle est conforme aux critères d'éligibilité mon idée sera automatiquement inscrite pour la soirée de mai.

PHASE 2 : MATURATION (14 janvier > 16 février 2026)

Mon idée a passé le cap de l'émergence !!! Il s'agit désormais de transformer l'Idée en projet en vérifiant sa faisabilité technique, juridique et financière.

Comment mon projet se réalise ?

À ce stade, je suis contacté par les services de la Communauté de communes qui me proposent un rendez-vous pour mieux comprendre mon idée. Ils ont pour mission d'étudier les besoins nécessaires à la mise en œuvre de mon idée.

C'est lors de cette étape que les premiers chiffrages arrivent et que l'idée commence à se concrétiser (chiffrage budgétaire et étude concrète de la réalisation technique).

Ma réflexion a pu évoluer depuis que j'ai proposé mon idée, pour que cette phase d'instruction soit la plus efficace possible, je me présente aux rendez-vous avec le maximum d'éléments.

En complément du financement de la Communauté de communes, les porteurs du projet pourront proposer des financements publics ou privés complémentaires extérieurs, subventions, dons ...

Doit-il évoluer ?

Il est possible que certaines idées nécessitent des ajustements pour les rendre réalisables. J'en serai informé le cas échéant.

Cette phase est une phase de dialogue et d'échanges.

PHASE 3 : SELECTION (17 février > mai 2026)

Lors de la soirée de présentation en mai, je présenterai mon idée, mon projet devant un public (habitants, élus...). Les différents projets seront ainsi confrontés et il y'aura une captation vidéo qui sera mise en ligne afin que le public puisse voter.

Comment faire connaître mon projet ?

Lors de cette phase, je n'hésite pas à mobiliser mon réseau, à parler de mon projet autour de moi.

En plus des outils mis en place par la Communauté de communes, je peux développer mes propres outils : Facebook, Twitter, envoi à mes listings mail, partage avec mes connaissances

Qui peut voter ?

Pendant 15 jours, les habitants de Cœur de Savoie de plus de 11 ans décident et votent des projets qui seront réalisés.

Comment se passe le vote ?

Les habitants de Cœur de Savoie choisissent 3 projets. Cela permet de porter le regard sur une diversité et de garantir l'égalité des chances entre toutes et tous.

Voter pour plusieurs projets permet de porter le regard sur une diversité de projets. Cela permet d'augmenter les chances de chacun et d'éviter les effets d'influence.

Le budget maximal étant limité à 5 000 €. Il pourra permettre de financer en propre un ou plusieurs projets. L'aide sera plafonnée à 1500€ par projet.

La participation de Cœur de Savoie sera à hauteur de :

- 70% des dépenses maximum si le projet est porté par un jeune ou un groupe de jeunes accompagnés (CMJ, CME, espace jeunes, collège etc...)
- 80% des dépenses maximum si le projet a un rayonnement communal
- 90% des dépenses maximum si le projet a un rayonnement de 2 communes
- 100% des dépenses maximum si le projet a un rayonnement de plus de 2 communes

Si le projet remplit plusieurs critères énumérés ci-dessus, le taux de participation retenu sera le plus bas.

Le résultat du vote est décisionnaire.

PHASE 4 : REALISATION (mai > juin 2026)

Mon projet a été retenu par les habitants de Cœur de Savoie et devient donc un projet de l'ensemble des habitants ! Félicitations ! Il peut désormais être réalisé. Je reste en lien avec les services de la Communauté de communes pour la réalisation et le suivi de mon projet.

Quel est mon rôle ?

Je porte la réalisation de l'action en lien avec les services de la Communauté de communes.

Selon la nature du projet, la durée de la réalisation est variable mais tous les frais devront être engagés au plus tard en mars de l'année suivante.